

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

Ministère de l'Economie
et des Finances

وزارة الاقتصاد والمالية

N° 18.521 M.E.F/M

Nouakchott le : 03 NOV 2017 تواجشوط لى:

0264-MR
OFFICIAL
DOCUMENTS

الوزير

A

Son Excellence Monsieur Jim Yong Kim
Président du Groupe de la Banque Mondiale
- Washington D.C. -

Objet : Lettre de politique de développement

Excellence Monsieur le Président,

La présente Lettre de politique de développement (LPD) retrace l'évolution récente de la situation économique et sociale de la Mauritanie (1); décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes appuyées par la première opération d'appui budgétaire et les perspectives (2); et présente la nouvelle stratégie de développement à long terme du pays, intitulée "Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)" à l'horizon 2030 (3).

1. Développements économique et social récents

1.1 Au cours de ces dernières années, l'économie mauritanienne a été caractérisée par :

a. Une croissance économique qui est restée soutenue (+5,6% en moyenne annuelle) durant la période 2011-2014, en lien avec l'exécution d'un ambitieux programme d'investissements publics et le dynamisme des secteurs des transports et télécommunications, des bâtiments et travaux publics ainsi que des activités minières. Le déficit budgétaire a été ramené à 1,1% du PIB non-extractif en 2013 contre 1,4% en 2010, résultat obtenu grâce à la bonne tenue de l'activité économique, à un effort important de recouvrement des impôts et taxes, aux revenus tirés du secteur minier et à la mobilisation d'appuis budgétaires. Le taux d'inflation s'est établi à 3,8%, en moyenne annuelle, en 2014, alors qu'il se situait à 5,7% en 2011.

Toutefois, le choc sur les termes de l'échange que connaît l'économie mauritanienne depuis la fin 2014 et son impact sur l'activité économique dans son ensemble, se sont traduits entre 2015 et 2016 par un ralentissement de la croissance, une baisse des revenus de l'Etat et de la liquidité bancaire et un creusement des déficits budgétaire et du compte courant extérieur.

Face à cette conjoncture défavorable, le Gouvernement a entrepris une série de réformes économiques destinées à maintenir la consolidation budgétaire et à soutenir la participation du

secteur privé dans le système productif non-extractif dans une optique de relance de la croissance et de diversification de l'économie.

Ainsi en 2017, l'activité économique montre des signes de reprise, avec une progression du PIB réel estimée à 3,5%, soutenue par une amélioration des termes de l'échange et une intensification des investissements dans les industries extractives. Le déficit budgétaire devrait se réduire à 0,2% du PIB non-extractif, grâce à la hausse des recettes, soutenue par la reprise de l'activité économique, et le maintien de la rigueur budgétaire en matière d'exécution des dépenses. L'évolution des prix à la consommation serait contenue à 2,2%, en glissement annuel, à fin août grâce à une relative stabilité du taux de change et des marchés mondiaux des matières premières ; elle ne devrait pas dépasser 2,7% en fin décembre. Le déficit du compte courant extérieur serait ramené à 10,9% du PIB (contre près de 20% en 2015) à la faveur essentiellement de l'accroissement des exportations de biens.

b. Un développement de secteurs porteurs de croissance : la croissance économique est tirée principalement par le secteur agropastoral (agriculture et élevage), la pêche, les activités extractives et le secteur des bâtiments et travaux publics.

Le *secteur agropastoral* est stratégique pour la Mauritanie ; il contribue à hauteur de 18 à 22% au PIB, et constitue l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois du pays. Le *sous-secteur agricole* présente des potentialités considérables : plus de 500.000 ha de terres cultivables dont environ 365.000 ha en cultures pluviales, 135.000 ha en cultures irriguées, 19.700 ha en cultures de palmiers et 22.500 ha en cultures derrière les barrages. Aussi, le potentiel irrigable le long du fleuve Sénégal est sous valorisé avec seulement 46.100 ha de terres aménagés (moins de 35% des superficies irrigables). Le *sous-secteur de l'élevage* représente entre 12 et 16% au PIB (85% de la valeur ajoutée du secteur). La Mauritanie dispose d'un cheptel important dont les effectifs sont évalués à plus de 21 millions de têtes (18 millions d'ovins et de caprins ; 1,9 million de bovins et 1,5 million de camelins). L'élevage fournit des revenus à environ 60% de la population nationale et joue un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire et la résilience ; le bétail étant à la fois une source de revenus et de nourriture ainsi qu'une forme d'accumulation de capital et d'assurance.

Considérant que le secteur agropastoral recèle de nombreuses potentialités et offre des possibilités de diversification durable de l'économie nationale, un Programme national de développement agricole (PNDA) et un Programme national de développement de l'élevage (PNDE) ont été adoptés par le Gouvernement respectivement en fin 2016 et en juin 2017.

Le *secteur des pêches* demeure l'un des piliers de l'économie nationale par sa contribution significative aux revenus de l'Etat, à l'emploi et à la sécurité alimentaire. Dans ce contexte et afin de maximiser durablement les retombées de l'exploitation et de la gestion des ressources, le Gouvernement a adopté en 2015 une nouvelle stratégie sectorielle pour la période 2015-2019, avec pour objectif de faire du secteur des pêches un vecteur de croissance en favorisant son intégration à l'économie nationale à travers, notamment: (i) le développement des infrastructures de base et des services; (ii) l'encouragement de la transformation et la valorisation des produits de pêches et; (iii) la création davantage d'emplois et de valeur ajoutée.

Aussi et en vue d'asseoir une transparence au niveau de la gestion technique des pêcheries, d'une part, et des revenus tirés du secteur, d'autre part, la Mauritanie est le premier pays à mettre en

place l'Initiative pour la transparence dans le secteur des pêches (**Fisheries Transparency Initiative –FiTI**).

S'agissant des *activités extractives*, elles ont significativement progressé à partir de 2006 avec la mise en exploitation de nouvelles ressources (pétrole, or et cuivre). Suite à cette diversification, le poids du secteur dans le PIB est passé de 8,3% avant 2006 à plus de 12% en moyenne entre 2006 et 2015. La découverte d'importants champs gaziers et pétrolifères ainsi que les réformes institutionnelles entreprises et le renforcement des dispositions légales et réglementaires sont de nature à améliorer la situation du secteur et sa contribution à l'économie nationale. A cet égard, la mise en exploitation du gisement de gaz offshore découvert récemment pourrait améliorer considérablement les perspectives économiques et financières de la Mauritanie à partir de 2021.

Le secteur des *bâtiments et travaux publics* a connu au cours des dernières années un réel dynamisme avec l'exécution d'un ambitieux programme d'investissements publics orientés essentiellement vers la réalisation d'infrastructures de soutien à la croissance et d'équipements collectifs. Ces efforts se sont traduits par une extension rapide du *réseau routier* dont le linéaire en routes bitumées est passé de 1.760 à 4.867 km entre 2001 et 2014. Dans le domaine du *transport aérien*, en plus des dix (10) aéroports et des dix (10) aérodromes dont dispose le pays, un nouvel aéroport international a été construit à Nouakchott pour accueillir les nouvelles générations d'aéronefs de type A 380 et B 747- 400. En matière d'*infrastructures portuaires*, le pays est doté de plusieurs ports à Nouakchott et à Nouadhibou, tandis qu'un Pôle de développement (port de pêche artisanale) est en cours de construction à Tanit.

Dans le *secteur de l'énergie*, la production d'électricité est de 749 millions Kw en 2015 contre 475 millions de Kw en 2007. Le taux d'accès des ménages au réseau d'électricité a connu une évolution notable passant de 18,8% en 2000 à 38,8% en 2015, avec toutefois des disparités entre milieu urbain (76,9%) et milieu rural (2,3%). Le développement de l'énergie renouvelable et le mix énergétique se manifestent à travers l'électrification, depuis 2012, de plusieurs localités par des centrales hybrides.

1.2 En matière de **développement du capital humain**, des progrès importants ont été réalisés ces dernières années dans les domaines de l'accès au système éducatif et aux prestations de santé ainsi que de la lutte contre la pauvreté et de la protection sociale, qui ont permis de faire reculer le taux de pauvreté de 11% entre 2008-2014. Une stratégie nationale de protection sociale a été adoptée et fera l'objet d'une vaste campagne de vulgarisation. Toutefois, des défis importants restent à relever. Le taux de pauvreté est encore élevé (31% selon l'IPC-V 2014) et le système de protection sociale reste marqué par l'insuffisance du ciblage des populations vulnérables, la faible capacité des structures, le manque de moyens et l'absence d'un mécanisme approprié de coordination entre les différents programmes et acteurs. Dans ce contexte, le Gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale, met en œuvre, depuis 2016, un dispositif d'appui social mieux ciblé. Le renforcement institutionnel du registre social unique des ménages vulnérables à travers une couverture complète de tous les secteurs de poche de pauvreté, sera finalisé très prochainement, en vue de garantir une continuité de la politique de ciblage des transferts envers les plus vulnérables. Parallèlement, les dépenses sociales (éducation, santé, emploi...) seront renforcées et mieux ciblées, afin d'accroître leur efficacité.

2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes appuyées par la première opération d'appui budgétaire et perspectives

2.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes : au cours de la première année du Programme d'appui budgétaire (DPO1), les efforts du Gouvernement ont porté sur la mise en œuvre de réformes structurelles visant à : renforcer la consolidation budgétaire, améliorer le cadre de politique monétaire et de change, et soutenir la participation du secteur privé dans l'économie non-extractive.

En matière de *consolidation budgétaire*, les principales mesures initiées ont concerné l'amélioration de l'efficacité et de la gestion des dépenses publiques à travers l'appui à la rationalisation des dépenses fiscales pour accroître l'assiette fiscale et réduire la dépendance sur les ressources budgétaires provenant du secteur extractif, la mise en place d'un Cadre institutionnel de gestion de l'investissement public, l'intégration des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures dans le budget de l'Etat pour une meilleure visibilité, et la centralisation du fichier de paiement de la masse salariale.

De même, la première phase de la réforme des entreprises publiques a été mise en œuvre avec l'affichage des dépenses salariales des Etablissements publics administratifs (EPA), offices et assimilés dans la rubrique "traitements et salaires" du budget de l'Etat et leur intégration au niveau du système de paiement du Réseau automatisé de la chaîne des dépenses publiques (RACHAD) et du Réseau automatisé des traitements et salaires des employés payés sur bulletin (RATEB); l'objectif à terme de cette réforme est d'unifier l'exécution du budget de l'Etat sans remettre en cause l'autonomie et le modèle de gouvernance conférés à ces entités.

Afin de corriger les faiblesses et les contraintes liées à la mise en œuvre de la réforme des marchés publics engagée en 2010, et d'harmoniser les textes d'application du cadre juridique organisant le dispositif organisationnel du secteur, le Gouvernement a adopté récemment un projet de Décret portant modification de certaines dispositions des décrets d'application de la loi portant Code des marchés publics. L'objectif de ce décret est d'affiner la composition, l'organisation, le fonctionnement et l'ancrage institutionnel des structures en charge des marchés publics pour les rendre plus transparentes et plus efficaces.

Dans le domaine de la *politique monétaire et de change*, les autorités ont adopté un ensemble de mesures destinées à rétablir la compétitivité de l'économie et à renforcer sa résilience aux chocs exogènes. Les actions entreprises ont porté notamment sur l'application de la réglementation de change et la suppression de ventes directes de devises par la Banque centrale de Mauritanie (BCM), ce qui a contribué à maintenir les réserves officielles de change à un niveau confortable, tout en améliorant significativement le taux de satisfaction de la demande en devises. La BCM s'est engagée aussi à accroître la concurrence sur le marché de change à travers l'élimination de la limite de 6 Ouguiya fixée pour les offres d'achat. En outre, elle a procédé à l'établissement d'un cadrage macroéconomique et d'une programmation monétaire trimestrielle avec pour objectifs quantitatifs de servir de cibles intermédiaires pour la conduite de la politique monétaire.

En vue de lever les contraintes qui freinent le *développement du secteur privé*, le Gouvernement s'est attelé à l'accélération de la cadence dans la mise en œuvre des réformes. Dans ce cadre, une feuille de route sur les réformes à entreprendre pour l'amélioration du climat des

affaires a été adoptée en décembre 2016. Les principales mesures envisagées portent, entre autres, sur : l'utilisation effective du formulaire unique pour la création d'entreprise, le renforcement du guichet unique de délivrance des permis de construire, et un processus innovant des cotisations sociales payables à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Un Code des droits réels (CDR) a été adopté avec pour objectif de moderniser le droit de propriété en vigueur en Mauritanie ; il vise ainsi à remédier à l'insécurité juridique frappant notamment les investisseurs privés et relative en particulier à la propriété des biens immeubles. Cette feuille de route sera actualisée avant la fin de l'année 2017 sur la base des résultats de l'enquête "Doing Business" conduite par la Banque Mondiale.

Dans le but de poursuivre et de renforcer l'investissement public dans les infrastructures tout en maintenant la soutenabilité des finances publiques, un Cadre légal et institutionnel relatif au Partenariat-public-privé (PPP) et son Décret d'application ont été adoptés, en vue de combler les lacunes du cadre légal national en la matière ; une Cellule en charge de ce type d'opérations est en instance de création. Un portefeuille de projets est actuellement en cours de préparation pour identifier des opérations financièrement viables et commerciales à même d'intéresser le secteur privé tant national qu'international.

2.2 Perspectives à court terme : les perspectives se sont améliorées récemment suite à l'appréciation des cours du minerai de fer, aux investissements directs étrangers dans le secteur extractif et aux progrès accomplis en matière de réformes économiques. Dans ce contexte, le Gouvernement entend poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2015 et qui s'articulera autour de : (i) la consolidation des acquis des efforts budgétaires ; et (ii) la poursuite des réformes structurelles, afin de renforcer la compétitivité de l'économie et de favoriser la diversification de la base productive.

La *politique budgétaire* restera guidée par le rééquilibrage des finances publiques, afin d'assurer la viabilité de la dette publique à moyen terme et de contribuer à l'ajustement externe. En d'autres termes, il s'agira de garantir la pérennité des recettes budgétaires, d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et de limiter les risques budgétaires.

La *politique fiscale* sera orientée vers l'optimisation du rendement fiscal ainsi que la simplification et la modernisation du système fiscal à travers l'adoption, en 2018, du nouveau Code des Douanes et du nouveau Code des procédures fiscales. De même, un nouvel impôt unique sur les sociétés sera introduit en 2019, en vue de moderniser et de simplifier la structure de taxation et de formaliser l'économie. Les mesures visant à protéger l'assiette fiscale porteront sur: (i) l'élargissement de la base taxable à travers la mise à jour régulière du fichier central des NII's (Numéros d'identification fiscale) pour éliminer les NIFs inactifs et le renforcement de la gestion des risques en matière de respect des obligations fiscales; (ii) la suppression de certaines niches fiscales par l'élimination des exonérations jugées inefficaces, après évaluation de leur coût fiscal; et (iii) le renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'administration douanière grâce au renforcement des capacités des services à assurer la gestion efficace du Bureau national de la valeur (BNV). D'ores et déjà le coût des dépenses fiscales sur la période 2014-2016, évalué avec l'appui de la Banque mondiale, sera publié en annexe de la loi de finances 2018.

Parallèlement, le cadre de politique budgétaire sera renforcé pour tenir compte de la possible augmentation des recettes tirées du secteur extractif, en particulier le sous-secteur gazier. Ce cadre

permettra notamment d'éclairer le choix sur l'affectation de ces revenus, de formuler des règles budgétaires qui tiennent compte de la volatilité et de l'épuisement de ces ressources, et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence.

L'objectif en matière de gestion des *dépenses publiques* est de poursuivre la rationalisation des dépenses courantes par: (i) l'exécution de toutes les dépenses publiques à travers le RACHAD; (ii) le captage de la totalité de la masse salariale, (iii) l'alignement des cycles budgétaires des entreprises et établissements publics pour améliorer la gestion de la trésorerie; (iv) la couverture de la quasi-totalité des établissements publics par le système RACHAD, et (v) le renforcement du contrôle des dépenses et de l'endettement des entreprises publiques par l'amélioration de la surveillance et la présentation de rapports sur le secteur parapublic. En outre, l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public sera poursuivie avec la mise en œuvre des réformes prévues dans le décret fixant le nouveau cadre institutionnel du PIP.

En matière d'endettement extérieur, il sera privilégié le recours aux dons et aux emprunts concessionnels pour financer le programme d'investissements à un rythme compatible avec la viabilité de la dette.

Les autorités s'emploieront à l'application d'une *politique monétaire* et de gestion de la liquidité plus active, et à l'amélioration du fonctionnement du marché de change pour introduire plus de flexibilité et de pro-activité. L'objectif est de garantir la stabilité des prix et de renforcer le rôle du taux de change dans l'atténuation des chocs exogènes et la préservation des équilibres extérieurs. A cet égard, les mesures à entreprendre concerneront, en particulier, le renforcement de l'indépendance de la BCM, la révision à la baisse du taux directeur pour le rapprocher des taux du marché et le rendre plus effectif, l'introduction de nouveaux instruments d'intervention (facilités de dépôts et d'apport de liquidités), l'application stricte de la réglementation des changes et des normes prudentielles relatives aux positions de change, l'introduction graduelle d'un système d'adjudication de gros à sens unique, et la détermination d'un seuil de tolérance pour la volatilité du taux de change défini par rapport au taux marginal de la dernière adjudication et sur la base d'un panier de devises.

3. Objectifs de la nouvelle stratégie du pays SCAPP

Le Gouvernement a élaboré la stratégie de Développement post 2015 dénommée « **Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP)** », qui constitue le cadre unique de référence en matière de politique économique et sociale du pays à l'horizon 2030. L'objectif recherché à travers cette stratégie, est de promouvoir la transformation structurelle de l'économie pour en faire une économie diversifiée et résiliente aux chocs exogènes dans une perspective de soutenir une dynamique de croissance plus forte et équitablement répartie.

Cette stratégie, qui intervient après quinze (15) années (2001-2015) de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), s'inscrit dans une vision d'ensemble pour la Mauritanie, qui est celle d'un pays moderne et prospère, administrativement et économiquement

- **LS1- Promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable:** l'objectif principal de ce levier est de proposer des conditions permettant de créer une croissance forte, inclusive et durable notamment à travers la diversification de l'économie, la promotion du secteur privé, le développement des filières à fortes potentialités de croissance et d'emplois décents, le renforcement de l'environnement des affaires, le développement des infrastructures de soutien à la croissance et la gestion durable des ressources;
- **LS2- Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base :** la formation d'un capital humain de qualité est retenue comme étant le meilleur atout pour assurer la mise en œuvre de la SCAPP dont il constitue à la fois le moyen et la finalité. C'est dans ce cadre que s'inscrivent : l'acquisition des aptitudes et compétences pour mieux s'insérer dans le marché de l'emploi à travers l'entrepreneuriat et l'innovation, le renforcement du capital-santé des populations, l'accès généralisé aux services sociaux essentiels, la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables sont considérées comme prioritaires ;
- **LS3- Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions:** il s'agit d'une analyse de la situation en matière de gouvernance à travers des « marqueurs » clés que sont : (i) le fonctionnement des institutions démocratiques pour l'alternance pacifique au pouvoir, la stabilité politique et la cohésion sociale dans un Etat de droit respectueux des droits humains, y compris l'équité et l'égalité de genre ; (ii) le fonctionnement de la justice et de l'administration publique ; (iii) la gouvernance locale, territoriale et environnementale; (iv) la place et le rôle de la société civile et du secteur privé dans la vie économique et sociale du pays.

La SCAPP a été approuvée en conseil des Ministres dans sa session du 19 octobre 2017 et un dispositif institutionnel de pilotage et de suivi-évaluation opérationnel a été mis en place, afin de garantir le succès de sa mise en œuvre.

Pour le financement de la SCAPP, le Gouvernement envisage l'organisation dès le début de l'année prochaine d'une réunion des Partenaires techniques et financiers (PTF) de notre pays pour le bouclage du financement des projets et programmes qui sous-tendent le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2017-2020.

Le Gouvernement mauritanien est convaincu qu'en poursuivant les réformes en cours, notamment celles relatives à l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de la gouvernance économique, la promotion du secteur privé et la diversification de l'économie, il réussira, avec l'aide de ses Partenaires techniques et financiers (PTFs), en particulier la Banque Mondiale, à atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

El Mectar OUL DJAY

